



## Commission de l'agriculture

2331 - Aménagement de l'espace rural

### Echange de terrains dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier de ROHR

Rapport n° CP/2013/133

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'échange de parcelles de terrain sises à ROHR et SAESSOLSHEIM entre le Département du Bas-Rhin et des propriétaires-exploitants de terrains non bâtis, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier de ROHR.

M. et Mme Pascal WENDLING, propriétaires de terrain non bâti à ROHR, ont sollicité le Département du Bas-Rhin dans le cadre de l'aménagement foncier de ROHR et dans le but d'un rapprochement de leur siège d'exploitation, en vue de lui céder la parcelle de terrain sise à ROHR en section 23 n° 15 avec 155,22 ares.

Il a été proposé aux époux WENDLING de procéder par voie d'échange. Ces derniers ont répondu favorablement et rétrocéderont à notre collectivité une parcelle sise à SAESSOLSHEIM en section 35 n° 52 avec 156,42 ares.

Les biens échangés, étant situés dans une zone équivalente au document d'urbanisme et présentant les mêmes caractéristiques, sont de même valeur, de sorte que l'échange pourra s'effectuer sans soulte.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

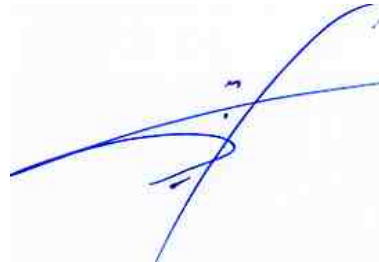
*- décide, dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier de ROHR, l'échange avec les époux WENDLING d'une parcelle de terrain d'une superficie de 156,42 ares (cédée par les époux WENDLING) contre une parcelle d'une superficie de 155,22 ares (rétrocédée par le Département du Bas-Rhin) ;*

*- approuve l'échange sans soulte, les biens échangés étant de valeur égale.*

*Elle autorise par ailleurs M. Alfred BECKER, Vice-Président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, à signer l'acte notarié afférent à cet échange.*

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL